

MOTION

Les inspecteurs principaux comptables et administratifs se sont réunis à l'initiative de l'UNIP, le 19 février 2016.

Ils ont dressé un tableau alarmant de la dégradation de leur situation et de leur positionnement, notamment du fait des pratiques qui remettent en cause leur statut de membres à part entière de l'équipe de Direction.

Les propositions élaborées dans le cadre de l'ASR, tant sur l'avenir du réseau comptable que sur celui des postes administratifs, ne s'appuient sur aucune association des cadres.

Au demeurant, qui peut penser que ces restructurations ne s'inscrivent pas dans un projet plus global à moyen terme ?

Cette mise à l'écart des chefs de service et en particulier des IP, pourtant toujours reconnus comme « *force de proposition* », aboutit à des choix contestables et très mal compris. Ces suppressions de structures sont concoctées dans une totale opacité ne permettant d'en discerner ni la logique, ni les fondements.

Au-delà de cette absence d'association, c'est le déficit total d'information qui est criant, privant les cadres de toute visibilité sur les éventuelles suppressions de postes dont ils sont titulaires ou qu'ils sont amenés à solliciter dans le cadre des mouvements.

A l'inverse, certains départements ont choisi de donner une certaine visibilité sur les propositions adressées à la Centrale, en communiquant les services concernés par les restructurations, jusqu'en 2019.

Dans notre Direction ce n'est manifestement pas le choix qui a été fait. Aucune information n'est divulguée et cela jusqu'au CTL. Pire même, les syndicats sont destinataires de l'information avant les chefs de service .

Quant aux cadres concernés, ils ne sont pas bien mieux lotis, puisqu'ils n'ont été informés que trois jours avant, et encore, sous le sceau de la confidentialité la plus stricte !

A titre d'illustration, la suppression de la BDV de Cagnes-sur-mer a été annoncée, alors que ni lors de l'audio-conférence du 22/12/2015 réunissant les chefs de brigade, ni lors de la réunion métier CF du 20/01/2016, un tel projet n'avait été évoqué ; la Direction interrogée, alors, sur les perspectives de restructuration de brigades à l'ouest du département avait au contraire affirmé qu'aucun projet de la sorte n'était en cours et qu'elle s'accordait du temps pour mettre en œuvre ces restructurations.

Pourquoi une telle opacité, un tel mépris à l'égard de collaborateurs loyaux et dévoués ?

Au-delà de ce constat accablant, nous nous interrogeons sur ce que recherche l'Administration en procédant à des concentrations toujours plus fortes de services déjà proches de la rupture.

Ces restructurations ont un impact non seulement en termes de gestion des missions mais aussi en termes de réduction de débouchés et de risques psycho-sociaux.

De tels regroupements de services déjà en difficulté, dans un contexte de suppressions d'emplois intenable, ne permettent déjà plus d'assurer les missions de services publics dans les SIP, les SIE, les Trésoreries. En ce qui concerne le CF, le passage de 8 à 10 vérificateurs dans les brigades a été décidé sans aucune mesure ni d'accompagnement, ni de soutien.

De plus, la concentration progressive des missions comptables et d'assiette, sur des postes Hors échelle conduit à exclure les inspecteurs principaux, compte tenu des quotas d'accès indécents qui leur sont accordés sur ces catégories de postes.

Mouvement après mouvement, pour tous les IP dits du « *stock* », la perspective d'accéder à un poste comptable s'éloigne. Quant aux IP déjà comptables, ils se trouvent quant à eux bloqués sur des postes C2, 1015 ou 1040, sans aucune perspective d'évolution, ou voient leur poste supprimé, dès leur prise de fonction.

Face à ces situations alarmantes et inadmissibles, eu égard à leur grade, les Inspecteurs Principaux des Alpes-Maritimes demandent à être réhabilités dans leur positionnement de cadres supérieurs.

Ils demandent en outre, rejoignant en cela, les revendications nationales des propositions faites par l'UNIP, que soient révisés immédiatement leurs quotas indigents d'accès aux postes comptables (et notamment les « *Hors échelle* ») qui éloignent actuellement toute perspective réelle pour leurs débouchés de carrière.

Ils revendiquent enfin, conformément à la lettre ouverte qui a été remise récemment à Monsieur le DDFIP, initiative soutenue par l'UNIP, que soit saisie l'opportunité des négociations actuelles sur les Parcours professionnels carrières et rémunération.

Il est essentiel que la cohérence des grades soit réaffirmée et rétablie, et que le statut des IP soit aligné sur le premier niveau de la catégorie A+ du nouveau schéma de la fonction publique avec indice terminal HEA.

A Nice, le 19 février 2016